

ORGANISATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN CYCLES PÉDAGOGIQUES (1 FÉVRIER 1991) extraits

- Compétences à acquérir au cours de chaque cycle

La liste de compétences établie ci-après ne se substitue pas aux Programmes et instructions pour l'école élémentaire de 1985, ni aux Orientations pour l'école maternelle de 1986 qui continuent à constituer la référence de base des maîtres, particulièrement pour ce qui concerne les contenus disciplinaires que les enfants doivent acquérir.

- Compétences transversales

Traitement de l'information (cycle 3)

- savoir consulter et utiliser un fichier, un lexique, un dictionnaire, une table des matières, un annuaire ;
- pouvoir utiliser un appareil audio-visuel courant (magnétophone, minitel...);

L'élève doit être capable d'utiliser l'ordinateur pour une recherche simple de documentation ou pour la mise en forme des résultats d'un travail simple (traitement de texte, graphique...).

- Compétences à acquérir dans le domaine de la maîtrise de la langue

Écriture (cycle 3)

- utiliser un traitement de texte

Production d'écrits (cycle 3)

- structurer un texte par sa présentation (paragraphe, graphies...) notamment par le recours à un traitement de texte.
- savoir utiliser efficacement un fichier, un dictionnaire, des tableaux de conjugaison pour vérifier l'orthographe et se corriger.

- Compétences à acquérir d'ordre disciplinaire

Mathématiques

Calcul (cycle 2)

- savoir utiliser une calculatrice dans des situations où son usage s'avère pertinent.

Calcul (cycle 3)

- utiliser la calculatrice.

Géographie

- utiliser des outils diversifiés : cartes, plans et graphiques, atlas, encyclopédies et dictionnaires, documents informatiques et audiovisuels, notamment les apports des médias ;

Sciences et technologies (cycle 2)

L'élève doit être capable :

- d'utiliser des objets techniques simples (ex : appareil photographique...) et, le cas échéant, avec l'aide du maître, un micro-ordinateur ;
- d'imaginer et construire des réalisations technologiques qui répondent effectivement à son projet initial (ex : circuit électrique simple).

Sciences et technologies (cycle 3)

L'élève doit être capable :

- d'utiliser de façon raisonnée des objets techniques (ex : ordinateur, magnétoscope, automate) ;

Il [l'élève] entrevoit l'importance et la valeur du progrès scientifique et technologique et en même temps il en perçoit les effets sur l'environnement. Il mesure quelques-unes des conséquences sociales de l'informatique.